

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2018070007	12/11/2018

Référence de la décision : A/GF/2018-11-112

Délivrance de l'agrément de sécurité de COLAS RAIL, en tant que gestionnaire de l'infrastructure conventionné :

A été délivré à la société COLAS RAIL un agrément de sécurité de gestionnaire de l'infrastructure conventionné, afin d'assurer des missions d'entretien des lignes capillaires Gray-Chemin-Chatillonnais (GCC), pour une période de cinq ans.

Cet agrément est valable jusqu'au 12 novembre 2023.